LE GROUPE LA POSTE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFECTURE DE PARIS
07 JAN. 2013
Bureau du contrôle de légalité
et du contentieux

Direction Achats Centrale

CNFPT
Publié au Recueil des actes administratifs
le 25 JAN. 2013

AVENANT N°1

N° de la convention : 1190000083

Objet de la convention
Formation des agents postiers
Parcours de formation dédié : Fonction Publique Territoriale

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONVENTION

N° de la convention : 1190000083

Passée entre :

La Poste SA au capital de 3 400 000 000 euros
356 000 000 RCS PARIS
Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD
75757 PARIS CEDEX 15

Représentée par : Antoine DOUSSAINT
En qualité de : Directeur des Achats Centraux
Direction : Direction Achats Centrale

Et

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Immatriculation (1) : RCS : 180 014 045 01601 APE : 804C
Dont le siège social est situé à (2) : 80, rue de Reuilly 75578 Paris Cedex 12

Représentée par : François DELUGA
En qualité de : Président

Numéro de fournisseur : 306

Date de signature de la convention : 30 juin 2011

Objet de la convention : Formation des agents postiers
Parcours de formation dédié : Fonction Publique Territoriale

Montant de la convention : Convention de prix
Durée de la convention : du 1er juillet 2011 au 31 décembre 2012.

B OBJET DE L'AVENANT

Les parties se sont rapprochées afin de convenir ce qui suit :

Article premier : l'article 5 : « Durée de la convention » initial est remplacé par le texte suivant :

La présente convention entre en vigueur le 1er juillet 2011 et arrivera à échéance le 31 décembre 2012.
Elle pourra ensuite être renouvelée par reconduction expresse pour des périodes successives de (12) douze mois et dans la limite de (3) trois fois, sauf dénonciation par lettre recommandée avec avis de réception postal par l'une ou l'autre des parties (2) deux mois avant la date de fin de la période en cours.

Article deuxième :

La signature du présent avenant vaut reconduction expresse pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Article dernier :

Toutes les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

C SIGNATURES

Fait en trois originaux.

A Paris , le - 4 DEC. 2012

La personne habilitée à engager le CNFPT (1)

Le Président
François DELUGA

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
C.N.F.P.T.
80, rue de Reuilly
CS 41232
75578 Paris
Cedex 12

A Paris , le 13/12/2012

La personne habilitée à engager La Poste (2)

Antoine DOUSSAINT

LA POSTE SIEGE SOCIAL
Direction Achats Centrale
44 boulevard de Vaugirard
CP : V303
75757 PARIS CEDEX 15

(1) Apposer le cachet de l'entreprise + Nom et signature
(2) Nom et signature de la personne habilitée à engager La Poste

LE GROUPE LA POSTE

Direction Achats Centrale

CNFPT
Direction générale adjointe chargée du développement de la formation
Direction des Coopérations – CS41232
Mme Virginie JUREVICZ
80 rue de Reuilly
75578 Paris cedex 12

Affaire suivie par :
Carole FLAMENT
Case postale V303
☎ 01 55 44 20 94
E-mail : carole.flament@laposte.fr

PARIS, le 19 décembre 2012

Objet : Avenant au contrat n° *1190000083*

Madame,

Je vous prie de trouver, ci-joint, les deux exemplaires de l'avenant n°1 du contrat n°1190000083 relatif à la formation des agents postiers.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Carole FLAMENT